



Participer au denier de l'Eglise 2017

vendredi 3 mars 2017, par [Paroisse Saint-Médard](#)

Un courrier vient d'être adressé aux personnes figurant au fichier paroissial les appelant à participer au Denier de l'Eglise pour l'année 2017.

Toute l'année, votre paroisse est à votre service... Sacrements, célébrations et prière, partage et transmission de la foi, organisation de la solidarité, soutien aux familles et aux personnes isolées, participation à la vie de l'Église universelle... : votre paroisse a mille visages.

Le curé de votre paroisse et son équipe vous accueillent et vous accompagnent dans votre parcours d'homme ou de femme et de croyant quelles que soient les circonstances, heureuses ou difficiles, de la vie.

Votre paroisse est aussi un espace ouvert d'écoute et de partage, où chacun peut trouver sa place, s'épanouir et faire rayonner sa foi. Votre fidélité et votre soutien contribuent à faire vivre ce bien commun, votre paroisse.

Combien donner ?

- ▶ Si je donne chaque mois 10 €, je contribue à la décoration florale d'une église tout au long de l'année.
- ▶ Si je donne chaque mois 50 €, je contribue au financement du chauffage d'une paroisse pendant l'hiver.
- ▶ Si je donne chaque mois 90 €, je finance un mois de revenu brut d'un prêtre.
- ▶ Si je donne chaque mois 150 €, je finance un mois de revenu et de charges sociales d'un prêtre.

Donner en ligne par CB sécurisé

Pour l'année 2017 : jusqu'au 31 décembre minuit, date limite.

Donner en ligne par prélèvement automatique

- Donner par [prélèvement automatique](#).

Vous pouvez vous adresser pour tout conseil ou renseignement au secrétariat de la paroisse au 01 44 08 87 00 ou par email : saintmedard.paris@free.fr

P.-S.

Vous pouvez faire

- un don par chèque à l'ordre de "ADP-paroisse Saint-Médard" à déposer ou envoyer au 39-41 rue Daubenton 75005 Paris

[Renseignements sur le denier](#)